

# Covid-19 : soirées dansantes, «pots» et cocktails interdits en Indre-et-Loire

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 3 heures, mis à jour il y a 2 heures

Soirées dansantes, pots et cocktails debout seront interdits à partir de lundi en Indre-et-Loire afin de lutter contre l'épidémie de Covid-19, a annoncé la préfecture samedi 19 septembre dans un communiqué.

*«Le classement du département d'Indre-et-Loire en zone de circulation active du virus dite 'rouge' implique de nouvelles mesures de protection sanitaire»,* justifie la préfecture.

A partir de lundi seront ainsi interdits *«les soirées dansantes et les soirées organisées par les communautés étudiantes», «les buvettes, apéritifs, vins d'honneur, cocktails, goûter et 'pots' avec consommation statique en position debout», «les buvettes dans les espaces clos sans accueil assis»* ainsi que *«les consommations partagées (planches, snacking, etc.)»*. *«Par ailleurs, les espaces de restauration et débits de boissons temporaires doivent se conformer au protocole applicable au secteur de la restauration (places assises, service à table, 1 mètre entre chaque table, pas plus de 10 personnes)»,* est-il précisé.

La préfecture annonce également une augmentation des moyens de dépistage alors que le taux d'incidence a atteint 69 nouveaux cas pour 100.000 habitants la semaine passée dans le département.

**À voir aussi** - Le préfet de Haute-Garonne annonce l'interdiction *«des rassemblements statiques de plus de 10 personnes»*

